



Réf. Farde e-Assemblées : 2380622

N° OJ : 34

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Création d'un nouveau marché "Square Marguerite".

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu le Règlement communal des marchés de plein air approuvé le 29 février 2016;

Considérant que l'échevinat des Affaires Economiques a reçu fin 2019 une demande relative à la création d'un marché de plein air en gestion publique sur le square Marguerite;

Considérant que le Comité de quartier GAQ souhaite attirer les travailleurs et habitants du quartier en fin de journée, afin de redynamiser le quartier et de répondre à la demande du manque de commerces aux alentours. Un marché à tendance zéro déchet le mercredi de 14h à 19h en afterwork.

Considérant que conformément à l'article 66 du règlement des marchés en plein air, approuvé en Conseil communal du 29/02/2016, la création des marchés et la définition des prix relèvent de la compétence du Conseil Communal, alors que la définition des produits autorisés et des conditions de fonctionnement des marchés relève de la compétence du Collège (projet d'annexe XXI ci-joint);

Sur proposition de Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article 1: La création d'un nouveau marché de plein air en gestion publique avec les mêmes prix que pour les autres marchés publics (3,00€/mètre pour les abonnés, et 4,00 EUR/mètre pour les volants), le mercredi de 14h à 19h Square Marguerite.

Article 2 : La mise à jour de l'annexe I du nouveau règlement des marches est approuvée.

Annexes :

[Annexe I FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexe XXI FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)